ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDE	MENT
--------	------

N º 675

présenté par M. Goldberg

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 23, après la seconde occurrence du mot :

« loyers »,

insérer le mot :

« médians ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.